

RESOLUTION DE L'AMM SUR L'ACCES A DES TRAITEMENTS ANTI-DOULEURS APPROPRIES

Adoptée par la 62^e Assemblée générale de l'AMM, Montevideo, Uruguay, Octobre 2011

PRÉAMBULE

Dans le monde, des dizaines de millions de personnes atteintes d'un cancer ou d'une autre maladie éprouvent des douleurs modérées à intenses sans avoir accès à un traitement approprié. Ces personnes souffrent beaucoup, souvent pendant des mois à la fin, et un grand nombre finissent par mourir dans la souffrance. Ce n'est pas nécessaire et on peut presque toujours l'éviter et le traiter. Les personnes ayant éventuellement des difficultés à exprimer correctement leur douleur comme par ex. les enfants et les personnes intellectuellement déficientes ou présentant des troubles de la conscience risquent tout particulièrement de ne pas recevoir le traitement antidouleurs approprié.

Il est important de connaître les conséquences indirectes d'un traitement inadéquat de la douleur, comme par exemple un impact économique négatif ainsi que des souffrances personnelles liées directement à l'absence de traitement de la douleur.

La plupart des souffrances peuvent être stoppées ou soulagées avec des traitements peu chers et relativement simples. Ces traitements peuvent améliorer considérablement la qualité de vie des patients.

Il est reconnu que certaines douleurs sont particulièrement difficiles à traiter et demandent la mise en œuvre de techniques complexes par exemple par des équipes pluridisciplinaires. Parfois, notamment en cas de sévères douleurs chroniques, les facteurs psycho-émotionnels sont même plus importants que les facteurs biologiques.

Le manque d'éducation des professionnels de santé en matière d'évaluation et de traitement de la douleur et des autres symptômes ainsi que l'inutilité des restrictions gouvernementales (dont l'accès aux médicaments opiacés) constituent les deux principales raisons de cette absence de traitement.

PRINCIPES

Le droit d'avoir accès à traitement de la douleur pour toutes les personnes sans discrimination, comme stipulé dans les normes et directives professionnelles et les lois internationales, devrait être respecté et appliqué dans les faits.

Les médecins et les autres professionnels de santé ont le devoir éthique d'évaluer correctement les douleurs subies par leurs patients et de leur proposer un traitement approprié ce qui peut nécessiter la prescription de médicaments dont des analgésiques

opiacés, à des doses appropriées. Cela s'applique aussi aux enfants et aux autres personnes qui ne sont éventuellement pas capables d'exprimer correctement les douleurs ressenties.

La formation sur la prise en charge de la douleur dont une formation clinique, des conférences et des cas pratiques, devrait figurer obligatoirement dans tous les cursus des médecins et des autres personnels de santé et dans leur formation continue. Une telle formation devrait comporter des thérapies de la douleur basées sur la preuve à la fois pharmacologiques et non pharmacologiques. La formation sur la thérapie antidouleur par les opiacés devrait indiquer les bénéfices et les risques d'une telle thérapie. Il faudrait souligner les problèmes de sécurité concernant la thérapie par les opiacés afin d'autoriser le recours à des doses adéquates d'analgésiques tout en limitant les conséquences négatives de la thérapie. De même la formation devrait inclure la détection de la douleur chez ceux qui ne sont éventuellement pas en mesure de l'exprimer dont les enfants et les personnes ayant des troubles cognitifs et mentalement handicapées.

Les gouvernements doivent veiller à ce que des médicaments contrôlés soient bien disponibles, dont les opiacés, pour soulager la douleur et les souffrances. Les agences gouvernementales de contrôle des médicaments devraient reconnaître les douleurs sévères et/ou chroniques comme une grave et fréquente question de santé et bien jauger le besoin de soulager la souffrance par rapport au potentiel d'usage illégal des médicaments analgésiques. Dans le cadre du droit à la santé, les individus confrontés à la douleur ont le droit à une prise en charge de la douleur appropriée, dont une médication efficace comme celle basée sur la morphine. Ne pas traiter la douleur est une violation du droit à la santé et éventuellement un acte médicalement non éthique.

De nombreux pays manquent des ressources nécessaires sur le plan économique, humain et logistique pour fournir des traitements antidouleurs optimaux à leurs populations. Les raisons amenant à ne pas soulager correctement la douleur doivent donc être totalement clarifiées et rendues publiques avant de proférer des accusations quant à la violation du droit à la santé.

Les politiques de contrôle des médicaments, nationales et internationales, devraient prendre en compte la nécessité de mettre à disposition et d'assurer l'accès à des médicaments contrôlés comme la morphine et les autres opiacés pour soulager la douleur et les souffrances et agir pour éviter l'utilisation illicite de ces substances contrôlées. - Les pays devraient revoir leurs politiques et réglementations sur le contrôle des médicaments afin qu'elles ne contiennent pas des dispositions restreignant inutilement la mise à disposition et l'accès à des médicaments contrôlés pour le traitement de la douleur. Là où existent des politiques inutiles ou disproportionnées en matière de restrictions, il conviendrait de les réviser afin d'assurer une bonne mise à disposition des médicaments contrôlés.

Tous les gouvernements devraient fournir les ressources nécessaires pour concevoir et instaurer un plan national de traitement de la douleur dont un mécanisme de suivi et une procédure de dépôt de plaintes lorsque la douleur est mal traitée.